

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF
16'870'000.- destiné à financer les impératifs législatifs
et stratégiques et les travaux de "Métamorphose 2030"
de la Direction générale de la fiscalité**

du 26 mars 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 16'870'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques et les travaux de "Métamorphose 2030" de la Direction générale de la fiscalité.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le présent décret est sujet au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 mars 2024.

Le président du Grand Conseil:

L. Miéville

Le secrétaire général du Grand Conseil:

I. Santucci

Date de publication : 19 avril 2024

Délai référendaire : 18 juin 2024